



**Conférence de presse
Lundi 3 septembre 2007**

**Projet de norme Office Open XML :
la réponse d'AFNOR à la consultation internationale
organisée par l'ISO**

**Olivier Peyrat
Directeur général AFNOR**

**Frédéric Bon
Président de la Commission de normalisation AFNOR*
*(Commission de normalisation AFNOR Formats de documents révisables)**

Qu'est-ce qu'une norme ?

La norme est un « *document établi par consensus [par un organisme reconnu], qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné* » (extrait du Guide ISO/CEI 2).

Le consensus est défini comme un « *accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles* ».

Note : « Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité » (extrait du Guide ISO/CEI 2).

Une norme est un document de référence qui apporte des réponses à des questions techniques et commerciales que se posent de façon répétée les acteurs, sur des produits, des biens d'équipement ou des services. Elle est élaborée en consensus par l'ensemble des acteurs d'un marché (producteurs, utilisateurs, laboratoires, pouvoirs publics, consommateurs...).

Une norme est d'application volontaire et contractuelle. Dans certains cas, notamment les domaines liés à la sécurité et les conditions liées aux marchés publics, elle peut être rendue obligatoire.

Dans tous les domaines, les solutions proposées par les normes établissent le meilleur compromis possible à un moment donné entre l'état d'une technique et les contraintes économiques. La norme illustre le savoir-faire et la technologie des entreprises concernées et impliquées. Elle n'est donc jamais tout à fait neutre.

La norme est largement utilisée dans les marchés publics ou dans le commerce international. Elle sert de référence à la plupart des contrats commerciaux.

Référentiel universel, le document normatif s'impose tous les jours davantage au sein de la jurisprudence.

Quelle est l'utilité de la norme ?

Elle permet de développer les marchés

Elle joue un rôle essentiel dans les échanges commerciaux, en facilitant la libre circulation des produits. La norme permet le développement des marchés en harmonisant les règles et les pratiques et en réduisant les entraves techniques aux échanges.

Elle clarifie les transactions

La norme aide à la définition des besoins, optimise les relations clients/fournisseurs, fournit un référentiel pour la valorisation des produits et services et permet l'économie d'essais complémentaires.

Elle facilite la rationalisation de la production

Les entreprises peuvent mettre à profit le résultat d'années d'expérience pour obtenir des produits conformes, compatibles et interchangeables et mieux gérer leurs approvisionnements et leurs stocks.

Elle sécurise l'entreprise

La norme contribue à sécuriser l'entreprise vis-à-vis de sa responsabilité générale sur les produits mis sur le marché.

Elle aide aux choix stratégiques

La norme est un outil simplificateur qui permet aux entreprises de resserrer le nombre de types de produits existants et d'augmenter les volumes de production sur des séries plus longues.

Elle favorise la protection des consommateurs

La norme est un facteur important de l'amélioration de la qualité des produits et services offerts aux consommateurs. Elle permet d'appliquer des méthodes reconnues, pour obtenir un niveau optimal de qualité, de fiabilité et de sécurité.

Elle facilite l'application de la réglementation

Certains domaines font l'objet de réglementations qui s'appuient sur des normes. La norme fournit les moyens techniques pour satisfaire aux exigences de la sécurité réglementaire.

Le rôle d'AFNOR

AFNOR est l'opérateur central du système français de normalisation qui associe les experts, les bureaux de normalisation et les pouvoirs publics. Elle a reçu pour cela des pouvoirs publics une mission d'intérêt général, fixée par le décret du 26 janvier 1984.

En tant qu'animateur central du système de normalisation, AFNOR recense les besoins en normalisation, élabore les stratégies normatives, coordonne et oriente l'activité des bureaux de normalisation, veille à ce que toutes les parties intéressées soient représentées dans les commissions de normalisation, organise les enquêtes publiques, homologue les normes et promeut les positions françaises aux niveaux européen et international.

AFNOR aide les acteurs à accéder aux référentiels en leur proposant les normes et informations de référence du monde entier et en aidant les entreprises à se constituer des bases documentaires adaptées à leurs besoins.

Dans le champ de l'information technique, l'accès aux normes et documents normatifs est une obligation d'autant plus actuelle que l'environnement technologique et commercial des entreprises devient plus complexe et que ces documents sont souvent indispensables, pour innover, produire, commercer et progresser.

AFNOR s'est ainsi positionnée comme producteur, éditeur et distributeur de ces documents et ouvrages d'application.

Elle fournit aussi bien les normes à l'unité que des collections complètes ou sur mesure, des services d'alerte et de veille normative et réglementaire, en utilisant tous les types de supports (papier, CD Rom, Internet et intranet). Elle a surtout intégré des outils technologiques performants pouvant alimenter des bases de données ou créer des intranets.

AFNOR a développé une activité d'éditeur scientifique et technique sur tous les grands thèmes liés à la normalisation et à son actualité et son catalogue comprend aujourd'hui plusieurs collections.

Les différents documents internationaux de l'ISO

La norme internationale (ISO) : Document normatif, élaboré selon des procédures consensuelles, approuvé par les membres de l'ISO et les membres (P) du comité responsable en tant que projet de Norme internationale et/ou de projet final de Norme internationale, et publiée par le Secrétariat central de l'ISO.

La spécification technique (TS : Technical specification) : Document normatif représentant le consensus technique au sein d'un comité ISO. Un TC/SC peut décider qu'un projet particulier aboutira à la publication d'une spécification technique. Il est ensuite soumis à un vote de trois mois des membres participants du comité en vue d'approuver la publication du document en tant que Spécification technique. L'acceptation du document exige l'approbation des deux tiers des membres participants. La spécification technique peut être traitée en une seule langue. Des spécifications techniques concurrentes offrant des solutions techniques différentes sont possibles pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec des Normes internationales existantes (un TC/SC peut décider de réviser une norme ISO pour tenir compte de Spécifications techniques divergentes).

Une spécification technique doit être examinée tous les trois ans au moins afin de décider de la confirmer pour une nouvelle période de trois ans, de la réviser, de poursuivre son traitement pour la transformer en Norme internationale, ou de l'annuler. Après une période de six ans, une Spécification technique doit être soit transformée en Norme internationale, soit annulée.

Le Rapport technique (TR : Technical rapport) : Document informatif contenant des informations différentes de celles qui font normalement l'objet d'un document normatif.

Lorsqu'un comité réunit des informations à l'appui d'un ou de plusieurs projets approuvés, il peut décider, à la majorité simple des membres, de demander que ces informations soient publiées sous la forme d'un Rapport technique.

Le Guide : il donne aux comités techniques des orientations pour la préparation de normes, souvent pour des sujets ou domaines étendus. Les Guides sont préparés par les Comités chargés de l'élaboration d'orientations politiques ou par des comités ou groupes créés par le Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO et fonctionnant dans le cadre du TMB (par exemple le REMCO). Un certain nombre de Guides sont élaborés en commun par l'ISO et la CEI, puis publiés en tant que Guides ISO/CEI.

La spécification publiquement disponible (PAS) : Document normatif représentant le consensus au sein d'un groupe de travail. Un comité technique ou un sous-comité (TC/SC) peut décider qu'un projet particulier donnera lieu à la publication d'une PAS. L'acceptation du document requiert l'approbation à la majorité simple des membres participants du comité technique ou du sous-comité dont relève le groupe de travail. La PAS peut être traitée dans une seule langue seulement. Des PAS en concurrence offrant différentes solutions techniques sont possibles pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec des Normes internationales existantes (un TC/SC peut décider de réviser une norme ISO pour admettre une PAS divergente). La PAS doit être examinée au moins tous les trois ans afin de décider de la confirmer pour une nouvelle période de trois ans, de la réviser, de poursuivre son traitement en vue de la transformer en Spécification technique ou en Norme internationale, ou de l'annuler. Après six ans, une PAS doit être soit convertie en Norme internationale, soit annulée.

Source ISO

Les normes des nouvelles technologies touchent le quotidien de tous

Les normes touchent le quotidien de tous les habitants de notre planète. C'est grâce aux normes internationales ISO qu'un espagnol en vacances au Japon pourra insérer sans difficulté une carte bancaire dans un distributeur de billets. C'est encore grâce à elles, que cette opération s'effectuera sans difficulté : le distributeur remettra au touriste le montant désiré tout en débitant son compte en Espagne.

Cartes bancaires, images numériques (jpeg, tiff...), audiovisuel et multimédia, tous ces domaines sont régis par des normes dites « Iso ». Voici quelques exemples.

La norme ISO/IEC 10918 « compression numérique et codage des images fixes » est applicable aux données numériques d'images fixes à modelé continu - en échelle de gris ou en couleur. Elle s'applique à une large gamme d'applications qui font appel à des images comprimées comme le **Jpeg** par exemple.

La norme ISO/ 12234-2 « imagerie de prise de vue électronique – mémoire mobile » - partie 2 format de donnée image **TIFF/EP** définit les caractéristiques de ce format.

Dans l'audiovisuel : l'ISO 11172-3 "codage de l'image animée et du son associé pour les supports de stockages numériques jusqu'à environ 1.5 mBit/s – partie 3 : audio" définit les caractéristiques techniques du système **MP3**.

Le CD-Rom est soumis aux normes ISO 9660 « Traitement de l'information. Structure de volume et de fichier des disques optiques compacts à mémoire fixe (CD-ROM) destinés à l'échange d'information » et ISO/CEI 10149 - Echanges de données sur des disques optiques de diamètres 120 mm à lecture unique (CD-Rom) définit les spécifications. Grâce à ces deux normes, un CD-Rom peut être lu sur tous les ordinateurs du monde entier.

L'image Iso d'un disque dur est elle aussi soumise aux règles de la norme ISO 9660.

Sur Internet, **les pages HTML**, le principal langage des pages web, répondent à la norme ISO/IEC 15445 – langages de description et traitement de documents – langage de balisage d'Hypertexte.

Les échanges commerciaux au quotidien, l'interopérabilité internationale des **cartes bancaires** répond aux exigences de la norme ISO/IEC 7816 : Cartes d'identification – cartes à circuit intégré à contacts.

Un ensemble de normes européennes, plus d'une centaine, traite de protocoles de télécommunication associés à la téléphonie mobile (**GSM**).

... et la liste est très longue !!!!

Le travail de l'ISO et de ses membres, dont AFNOR est le représentant français est essentiel. Les normes se retrouvent dans une grande partie des produits de la vie courante, faisant partie du quotidien de chacun aux quatre coins du monde.

OfficeOpen XML et Open Document Format (ODF)

Open Document Format (ODF)

Un format ouvert de documents bureautiques, ODF (OpenDocument Format), a été adopté en décembre 2006, sur proposition du consortium OASIS, par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dont AFNOR est le membre français. L'ouverture de ce format est apportée par le recours à XML (eXtensible Markup Language), une recommandation du W3C qui a connu une très forte utilisation depuis son lancement en 1998. C'est le premier format bureautique normalisé disposant dès son lancement d'une prise en charge par des produits logiciels (OpenOffice.org, KOffice, StarOffice, outils en ligne Google...) et d'une communauté d'utilisateurs. De nombreuses autorités publiques (en Amérique du Nord, Amérique latine, mais surtout en Europe) ont pris des mesures encourageant, et parfois imposant, l'usage du format ODF dans les administrations. En France, le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) défini par la Direction Générale à la Modernisation de l'État préconise l'utilisation par les administrations de ce format ODF, cité sous sa référence de Norme internationale ISO/CEI 26300. D'autres initiatives similaires existent, notamment, en Europe, la Belgique et le Danemark ; outre-Atlantique, les États fédérés du Massachusetts, Minnesota, et Texas ont également pris des mesures analogues, souvent modifiées, ultérieurement pour permettre l'usage du format issu des suites bureautiques de Microsoft.

OfficeOpen XML (OOXML)

OfficeOpen XML (OOXML) est le format des documents enregistrés à partir de la nouvelle suite bureautique de Microsoft, Microsoft Office 2007.

La nouvelle version du logiciel, qui diffère des précédentes, utilise en effet préférentiellement ce nouveau format, même si elle est toujours capable de lire et d'enregistrer les anciens formats connus par leur extension .doc, .xls, .ppt...

Contrairement à ses prédécesseurs, OOXML s'appuie sur le langage de structuration de données XML.. En outre, les prédécesseurs de OOXML sont des formats binaires dont Microsoft était propriétaire. OOXML vise à couvrir l'ensemble des besoins bureautiques les plus courants, traitement de texte (.docx), tableur (.xlsx) ou présentations (pptx).

Après avoir créé son propre format basé sur XML, Microsoft l'a soumis à une association d'entreprises (ECMA) qui, après étude, l'a validé en décembre 2006.

Les membres composant l'assemblée générale de l'ECMA : Adobe Systems inc., Avaya, Barclays Capital, Canon, Ericsson, Fujifilm, Fujitsu, Global graphic, Hewlett Packard, Hitachi, IBM, Intel, Konica Minolta, Lexmark, Microsoft, Panasonic, Philips, Pioneer, Ricoh, Sony, Statoil, Toshiba, Xerox, Yahoo!

La procédure internationale de concertation relative à OfficeOpen XML

La procédure utilisée dans ce cas précis consiste en deux enquêtes successives conduites auprès des membres nationaux de l'ISO :

La première phase d'enquête, de 30 jours

Close depuis le lundi 5 février 2007, cette enquête était destinée à identifier d'éventuelles contradictions entre le texte proposé et des normes internationales existantes. Concernant cette première phase, AFNOR a identifié la possibilité de contradictions entre certaines normes internationales et le document ECMA, après débats de la commission compétente.

20 pays se sont exprimés sur cette question et ont formulé des commentaires. Il est à noter que faute de consensus, les USA (représentés par l'ANSI – American National Standards Institute) n'ont pas souhaité faire de commentaires.

Ceci a entraîné un examen complémentaire et des réponses de la part de l'ECMA. Ces réponses tendent à indiquer que les questions posées ne sont pas pertinentes pour la phase d'enquête préalable mais au contraire pour l'enquête probatoire. L'ISO/CEI a donc décidé de passer à la deuxième phase.

La seconde phase est une enquête de 5 mois

L'opportunité est de donner à ce document le statut de norme ISO. Les pays membres de l'ISO doivent

alors se déterminer le moment venu entre les options suivantes :

- approbation,
- désapprobation dûment justifiée,
- abstention.

Au vu des résultats de l'enquête probatoire, la commission AFNOR prend sa décision par consensus, et un vote est émis au nom de la France par AFNOR, membre français de l'ISO. La décision de l'ISO se prend ensuite après recueil des votes des pays ; la décision doit recevoir l'approbation d'au moins les 2/3 des pays participants (membres-P) votants et le nombre de votes négatifs ne doit pas dépasser 1/4 du nombre total des votes exprimés. Un pays membre de l'ISO peut demander à participer aux travaux de l'instance technique internationale compétente (en l'occurrence le JTC1) à tout moment, la liste complète des pays votants n'est donc pas connue avant la fin du scrutin. Cette seconde phase a été initiée le 2 avril 2007. Les pays membres avaient donc jusqu'au 2 septembre pour voter.

AFNOR a créé en mai 2007 une Commission de normalisation "Formats de documents révisables" (FDR).

Pour former sa position, cette commission AFNOR soumet le projet ISO à une enquête probatoire nationale de 2 mois, notifiée au Journal Officiel et ouverte à tous, dont les résultats sont dépouillés par la commission compétente. L'enquête probatoire française sur ISO/CEI DIS 29500 s'est tenue aux mois de juin et juillet 2007.

Après le vote international : le traitement des commentaires

Les votes de désapprobation avec commentaires peuvent être accompagnés de la mention "la prise en compte de ces commentaires changera notre vote en approbation". Tous les commentaires joints à un vote de désapprobation devront être traités. Joints à un vote d'approbation, les commentaires éventuels peuvent être ignorés.

Si une majorité de pays votants exprime un vote dit "négatif avec commentaires", une réunion de dépouillement du scrutin doit avoir lieu (elle n'est pas requise si l'on vote "positif avec commentaires"). Dans le cas d'ISO/CEI DIS 29500, cette réunion est prévue en février 2008. Les participants à cette réunion auront une semaine pour apporter au standard candidat les modifications demandées par les pays dans leurs commentaires. Ces modifications, si elles sont jugées suffisantes, leur permettront de changer leur vote négatif en positif. Compte tenu des délais divers, une publication éventuelle de OfficeOpen XML comme Norme internationale ISO/CEI 29500 ne pourrait, en tout état de cause donc, avoir lieu avant le deuxième semestre 2008.

La Commission AFNOR de normalisation "Formats de documents révisables"

Compte tenu du grand intérêt manifesté par nombre d'acteurs français sur ce sujet de normalisation, AFNOR a créé, le 10 mai 2007, une commission de normalisation spécialisée pour élaborer par consensus la position française et traiter les commentaires issus de l'enquête probatoire : la Commission de normalisation Formats de documents révisables (CN FDR).

La commission de normalisation est composée de l'Etat et de communautés ayant un intérêt direct sur le sujet et qui en feraient la demande telles que Microsoft, IBM, Google... Cette commission est l'homologue français du sous-comité 34 du JTC1, en charge de ces sujets (on parlera de "comité miroir" du JTC 1/SC 34).

Généralités sur les commissions AFNOR

Les commissions sont des structures ouvertes qui rassemblent, sur la base d'un engagement volontaire, des acteurs de la branche concernée (en l'espèce : industriels de l'informatique, opérateurs

de télécommunication, sociétés de service spécialisées), des groupements d'utilisateurs et des représentants de l'administration.

Deux représentants de l'administration (Ministère de l'Économie/Direction Générale de la Modernisation de l'État/Service du développement de l'administration électronique et Ministère de l'Éducation Nationale) ont notamment participé aux réunions concernant OOXML et ODF. D'autres parties prenantes peuvent être invitées aux réunions des commissions. AFNOR a notamment pour règle que toute partie prenante ayant émis des observations pendant la phase d'enquête probatoire soit invitée à commenter ou expliciter son observation.

Le processus de prise de décision au sein de la commission

La prise de décision se fait par consensus, c'est à dire par la recherche d'un point de vue auquel la majeure partie des sensibilités représentées peuvent se rallier. Il n'y a pas de vote : il est donc impossible à un groupe ou à une catégorie d'acteurs d'imposer un point de vue du seul fait du plus grand nombre de ses représentants. Il est rare de ne pas trouver un terrain d'entente, même si la conclusion finale ne correspond à la position de départ ni des uns, ni des autres.

OFFICE OPEN XML : la position d'AFNOR vise à stabiliser à court terme OOXML dans le cadre d'un document ISO et à garantir, grâce aux processus ISO, la convergence à moyen terme entre ODF et OOXML

Suite à la réunion du 28 et 29 août dernier, AFNOR recommande à l'ISO d'organiser la convergence entre la norme ISO/CEI 26300 et OOXML. Pour cela, elle propose une solution originale pour y parvenir.

Par de nombreuses contributions, les différentes parties prenantes ont démontré le besoin d'avoir un format OOXML de qualité reconnu par l'ISO. Dans le contexte où de multiples spécifications de formats de documents existent, les experts français, qui se sont très largement investis dans ces travaux, ont montré qu'une convergence était possible entre OOXML et le format ISO/CEI 26300 – déjà normalisé - vers une norme unique de format de document révisable.

L'émergence d'un besoin de format unique

Sur la base de ce constat très largement partagé, et bien qu'une unanimité n'ait pu être atteinte à l'issue de ces journées quant à la meilleure solution à court et moyen termes, AFNOR fait la proposition suivante à l'ISO :

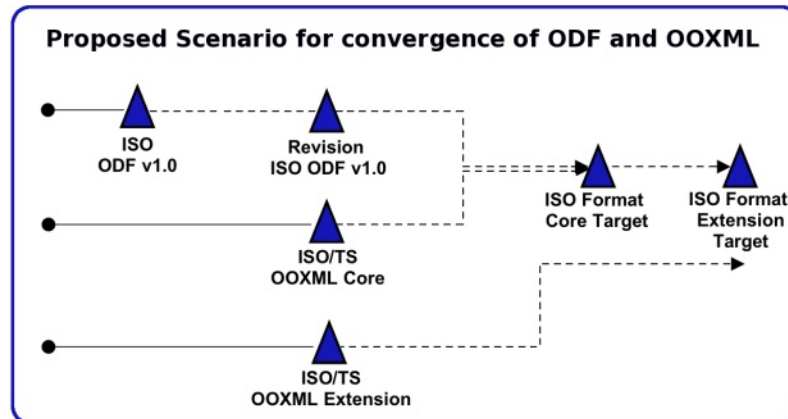
- restructurer en 2 parties le standard ECMA en distinguant :
 - d'une part un cœur de fonctionnalités essentielles et simples à mettre en oeuvre (OOXML-Core),
 - d'autre part, toutes les fonctionnalités annexes nécessaires à la compatibilité avec les stocks de fichiers bureautiques existants chez de nombreux utilisateurs qui seront regroupées dans un ensemble appelé (OOXML-Extensions),
- prendre en compte un ensemble fourni de commentaires techniques émis sur le projet soumis pour faire d'OOXML un document ISO de la plus grande qualité technique et rédactionnelle possible,
- conférer un statut ISO/TS ("Technical Specification") valable 3 ans pour l'OOXML,
- mettre en place un processus de convergence entre l'ISO/CEI 26300 et le cœur d'OOXML, et pour cela prévoir dès maintenant la révision simultanée de l'ISO/CEI 26300 et de l'ISO/TS OOXML (sous réserve que celui-ci soit adopté après la restructuration évoquée précédemment), en vue d'obtenir à l'issue du processus de convergence, une norme unique qui soit la plus universelle possible, dont les évolutions ultérieures seront décidées au niveau de l'ISO et non plus au niveau de tels groupe ou catégorie d'acteurs.

Pour atteindre l'objectif ci-dessus et permettre l'émergence de ce processus de convergence, AFNOR est conduit dans l'immédiat à ne pas accepter en l'état la rédaction proposée par l'ECMA. Techniquement, ceci a amené AFNOR à émettre un vote négatif sur le projet tel qu'il est présenté. Ce vote négatif est cependant assorti de commentaires dont AFNOR demande la prise en compte pour lui permettre de reconsidérer sa position.

AFNOR s'engage à faire connaître et promouvoir cette position au plan international en vue de la prochaine étape prévue en février où les commentaires des différents pays seront examinés.

La qualité des débats et des échanges conduits au sein de la commission AFNOR, nous conforte dans l'idée que ce processus pragmatique est bien engagé et offre une voie tout à fait crédible de convergence. La mobilisation des acteurs ne doit pas faiblir après ce qui n'est finalement qu'une première étape vers une norme unique assurant l'interopérabilité des formats bureautiques.

Il faut souligner l'apport de tous les acteurs déjà présents dans le débat, et saluer tout particulièrement l'engagement et l'impartialité du Président de la Commission AFNOR Monsieur Frédéric Bon de la société Clever Age.



Pourquoi un ISO/TS ?

L'ISO/TS est un document ISO adapté à des situations évolutives. A ce titre, l'ISO/TS a déjà fait ses preuves au plan mondial dans l'industrie automobile.

Depuis le début des années 80, les principaux constructeurs automobile mondiaux avaient mis en place leur propre référentiel (QS-9000 pour General Motors, Chrysler et Ford aux Etats Unis, et EAQF pour Renault, Citroën et Peugeot en France). Face à ces référentiels, les sous-traitants rencontraient des difficultés à répondre aux exigences de chacun et subissaient des audits multiples et largement redondants. Les constructeurs, conscients de ces difficultés et des risques induits d'erreurs de fabrication, ont décidé d'harmoniser leurs pratiques. Ils sont ainsi à l'initiative de l'ISO/TS 16949, le référentiel international traitant de la démarche Qualité dans le secteur automobile.

L'ISO/TS 16949 a été rédigé par l'IATF (International Automotive Task Force) en partenariat avec l'ISO (International Organization for Standardization) qui l'a adopté et en a assuré la publication sous forme de spécification technique (*TS* pour *Technical specification*). Ainsi l'industrie automobile, dispose d'un unique référentiel commun reconnu sur le plan international. Au niveau mondial, près de 30 000 entreprises sont aujourd'hui titulaires d'une certification ISO/TS 16949.

Aujourd'hui, AFNOR souhaite s'inspirer de cet exemple pour normaliser le contenu d'OOXML pour une durée déterminée de trois ans. Cette proposition permettrait aux acteurs souhaitant valoriser l'OfficeOpen XML de détenir un référentiel stabilisé sur ce format jusqu'à la révision de la norme ISO/CEI 26300.